

CEB sécurisés : « Du foin pour rien »

La circulaire balisant la distribution des épreuves du CEB sera dans les écoles mardi. Beaucoup de foin pour rien, estime le président du collège des directeurs du libre.

● **Alain WOLWERTZ**

Les 16, 17, 20 et 21 juin, les élèves de 6^e primaire sueront (ou pas) sur leurs copies du CEB. Le certificat d'études de base, épreuve certificative commune à tous les réseaux d'enseignement, clôture leur parcours dans le fondamental.

Mais avant les élèves, ce sont les directeurs d'école qui ont transpiré à grosses gouttes pour négocier avec le ministère de l'enseignement les procédures visant à éviter la fuite des questions avant le jour J.

En 9 ans de CEB, le primaire n'a pourtant jamais connu telle mésaventure. Mais on se souvient que, l'an dernier, des fuites de questionnaires du CE1D avaient mis à mal l'épreuve certificative de fin de 2^e secondaire. L'ex-mi-

nistre de l'enseignement Joëlle Milquet ne voulait pas prendre le risque de revivre une telle mésaventure et a souhaité sécuriser toutes les procédures, tant du primaire que du secondaire.

« Coût et stress inutiles »

C'est sa remplaçante, Marie-Martine Schyns qui a bouclé les négociations avec les directions et, mardi prochain, celles-ci recevront la circulaire les informant des procédures à suivre pour obtenir les examens sur lesquels les élèves du primaire bosseront fin juin (voir ci-contre).

Le principal point d'achoppement avec les directions a été levé : les directeurs d'école primaires n'acceptaient pas de devoir jouer au facteur chaque matin du jour d'examen pour aller chercher les épreuves dans un des points de dépôt. Les copies pourront finalement être retirées en deux fois seulement. Le mercredi pour les examens du jeudi et vendredi en fin de journée pour les épreuves du lundi et du mardi. Et les directeurs pourront mandater quelqu'un pour les retirer s'ils n'y vont pas eux-mêmes.

C'est évidemment un bon

point pour les directeurs qui ont autre chose à faire que de jouer aux coursiers, estime Stéphane Vreux. Pour autant, le président du collège des directeurs de l'enseignement fondamental libre estime que cela ne règle pas tout.

« Je reste même persuadé que le système n'est pas bon, cela ne va pas garantir la sécurité », dit-il, s'interrogeant notamment sur le fait que les copies seront hors des lieux sécurisés pour deux nuits (les mercredi et jeudi) et même tout un week-end pour la seconde partie des examens.

Il regrette également la pression mise sur les acteurs de l'école puisque la notion de secret professionnel a été étendue et que toute fuite sera pénalement punissable.

« Tout cela a créé un coût et un stress inutiles, note Stéphane Vreux, qui assure que son point de vue est partagé par la grande majorité des directions du fondamental. Il n'y avait vraiment pas besoin de faire tout ce foin qui ne servira finalement à rien. Renforcer le contrôle par les inspecteurs qui auraient vérifié que les paquets scellés n'étaient pas ouverts avant le moment venu aurait été tout à fait suffisant. » ■

30 000 à 40 000 € de travaux

Voici les grandes lignes des mesures de sécurisation qui entourent les épreuves certificatives :

Les copies d'examens pourront être retirées en deux fois : le mercredi 18 et le vendredi 20 après-midi. Jusque-là, elles seront conservées dans un lieu

sécurisé, le plus souvent, un établissement de la communauté française. 72 lieux pour le primaire et 45 pour le secondaire ont été retenus. Pour certains, d'ici fin mai, des travaux de sécurisation des locaux devront être effectués : placement de cadenas, serrures et systèmes de

fermeture sécurisés. Un budget de 100 000 € était envisagé mais ce sera plutôt 30 000 à 40 000 €, dit-on au cabinet Schyns qui vient de recevoir les rapports des inspecteurs qui ont fait la tournée des établissements concernés. Les copies seront dans un emballage à double

scellé qui ne pourra être ouvert qu'à partir de 7 h le jour de l'épreuve. Les inspecteurs sont chargés de contrôler ces procédures.

Toutes les personnes en lien avec les épreuves sont responsabilisées sur le plan pénal.